## CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Accréditation 1-1531 PORTEE



Edité le : 10/09/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 3

LOIRE FOREZ AGGLO

17 BOULEVARD DE LA PREFECTURE BP 30211 42605 MONTBRISON Cedex .

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Identification dossier: LSE25-123643 Identification échantillon: LSE2508-16274-1

Analyse demandée par : ARS Loire Santé et

Environnement

N° Analyse: N° Prélèvement: 00197231 00227992

Nature: Eau à la production

Point de Surveillance : Code PSV: 0000001972 CHLM BOURG ST BONNET COURREAU

Localisation exacte : SORTIE RESERVOIR DU BOURG Dept et commune : 42 SAINT-BONNET-LE-COURREAU

Coordonnées GPS du point (x,y) **X**: 45,6587742200 Y: 3.9421717900

0133 - AEP LFA SAINT BONNET LE COURREAU UGE:

Type d'eau: T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Type de visite : Motif du prélèvement : CS P2 Type Analyse: PFAS

Nom de l'exploitant : CA LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

17 BD DE LA PRÉFECTURE

CS 30211

42605 MONTBRISON CEDEX

Nom de l'installation : ST BONNET COURREAU CHLM BOURG Code: 001504 Type: TTP

Prélèvement : Prélevé le 27/08/2025 à 09h54 Réception au laboratoire le 28/08/2025

Prélevé par CARSO LSEHL / CARDOSO Clara

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation

humaine

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivé Acide 42PFAS> perfluorodécanoique (PFDA)	s < 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001			#

.../...

## CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 10/09/2025

**Identification échantillon :** LSE2508-16274-1 Destinataire : LOIRE FOREZ AGGLO

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Acide perfluoro n-heptanoique (PFHpA)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		#	
Acide perfluoro n-nonanoique (PFNA)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		#	
Acide perfluoro n-octanoique (PFOA) (lineaire+ ramifiés)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		#	
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (lineaire+ ramifiés)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		#	
Acide perfluorodécanesulfoniqu e (PFDS)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		1	
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA,PFUnDA)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		1	
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		#	
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	42PFAS>	< 0.002	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002		#	
Acide perfluoro n-butanoique (PFBA)	42PFAS>	< 0.002	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002		#	
Acide perfluoro n-hexanoique (PFHxA)	42PFAS>	< 0.002	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002		1	
Acide perfluorohexanesulfoniqu e (PFHxS) (lineaire+ ramifiés)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		#	
Acide perfluoro tridecanoique (PFTrDA)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		1	
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	42PFAS>	< 0.005	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.005		1	
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		#	
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	42PFAS>	< 0.002	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002		1	
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		1	
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	42PFAS>	< 0.002	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002		1	
Acide perfluoro n-pentanoique (PFPA,PFPeA)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		#	
Acide perfluorododécanoique (PFDoDA)	42PFAS>	< 0.001	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001		1	
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur	42PFAS>	<0.029	μg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.029	0.10		

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

42PFAS> ANALYSE (PFAS) SELON LA DIR. EUR. (ARS42-2025)

## ABSENCE DU LOGO COFRAC

1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives. Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007

modfié pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 10/09/2025

**Identification échantillon :** LSE2508-16274-1 Destinataire : LOIRE FOREZ AGGLO

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Marie FAURE Responsable Adjointe de laboratoire